

Conseil municipal du 21 septembre 2021

Étaient présents : Nicolas ALIAGA, Gilles BABOIN, Marie-Hélène BONNET, Max FIGUET, Alexandre GUILLIEN, Mathieu LEOPOLD, Virginie PERRENOT, Marie-Céline AUDIGANE, Claire LAFAURY, Sheilendra RAMSAMY, Jérémie THIVOLLE-CAZAT.

Autres personnes présentes : Mme Christiane GAZUT, Mme GARRET.
La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Marie-Hélène BONNET. Virginie PERRENOT est désignée Secrétaire de séance.

Délibérations pour complément adressage voie

Jusqu'à présent, les habitants ayant la même sortie avaient le même numéro. Avec l'arrivée de la fibre optique, chaque maison doit avoir un numéro différent. Il était envisagé d'ajouter un A, B etc. mais cela ne semble pas possible. La solution serait de changer les numéros. Le vote est reporté dans l'attente d'un éclaircissement d'ADN.

Décisions Modificatives n°2 et n°3

Cela concerne plusieurs modifications au budget :

- Un ajout de 500€ au titre de la mutualisation. PDA gère plusieurs sujets depuis 2017 mais aucune participation n'a été demandée aux communes depuis. Cela représente un montant total d'environ 1000€ pour Fay-le-Clos. La ligne prévue étant de 500€, il faut ajouter 500€. Pour les années suivantes, un appel annuel a été réclamé par les communes.
- Un ajout de 1 000€ au titre du SIVOS, pour la participation financière à l'école privée qui n'était pas programmée.
- Un ajout de 1240€ pour l'entretien des bâtiments, la tonte ayant été plus importante cette année.
- Des changements d'appellation (inversion de lignes budgétaires) exigés par le Trésorier public.

Recueil de l'avis : 2 abstentions 9 voix favorables

Subventions aux associations 2021

Des demandes de subventions ont été reçues et accordées pour :

- le club des 4 saisons de Fay : 400€
- l'Horizon Musical : 150€
- l'ADMR : 100€
- les Donneurs de sang : 50€
- l'ADAPEI : refusé

Le Comité des fêtes ne sollicite pas de subvention cette année compte tenu de l'absence d'action en 2021. Il est demandé de prévoir un document type de demande de subvention pour 2022 afin que toutes les associations fournissent les mêmes documents.

Recueil de l'avis : à l'unanimité

La séance est levée à 22 h 50.